

A P P E L À C O T I S A T I O N

Votre cotisation constitue la matérialisation juridique de votre appartenance au CLIP et vous permet, en particulier, de bénéficier de la protection et du soutien de l'association dans le cadre de vos interventions en établissement pénitentiaire. Elle est annuelle¹ et sera à renouveler en décembre de chaque année.

Le montant de l'adhésion au CLIP est fixé à 10 €.

Vous pouvez régler votre cotisation, soit :

- Par chèque, à adresser au siège du CLIP (12-14 rue Charles Fourier, 75013 Paris). Vous trouverez, ci-dessous le bulletin d'adhésion à joindre à votre chèque.
- Par virement². Dans ce cas n'omettez pas d'indiquer dans la partie « correspondance » les renseignements figurant sur le bulletin d'adhésion.
- Par internet, via « HelloAsso ». Vous devrez également renseigner vos nom, prénom, adresse pour le premier virement.

À noter que la contribution suggérée au fonctionnement de « HelloAsso » n'est pas obligatoire.

Pour ceux qui le pourront, toute donation venant compléter la cotisation statutaire sera particulièrement bienvenue (à partir de 20 €, cotisation comprise, votre versement donnera lieu à l'édition d'un reçu fiscal).

Les étudiants et les demandeurs d'emploi pourront être exonérés de cotisation après accord de la trésorière.

Par ailleurs, nous vous informons, que, seuls les adhérents à jour de leur cotisation seront habilités à voter les résolutions lors des assemblées générales du CLIP.

Amicalement.

Yvon CORVEZ
Président



BULLETIN D'ADHÉSION AU CLIP ANNÉE 20__

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Établissement :

Montant de la cotisation : 10 €

Don : €

Total : €

Date :

Signature



¹ Les cotisations versées après de 15 novembre de l'année sont valables pour l'année suivante

² Chèque à l'ordre de CLIP ; virement : IBAN FR76 1027 8041 0200 0372 8624 161 - BIC CMCIFR2AXXX